YUTZ ANIMATION
Règlement intérieur

<u>IMPORTANT</u> : La communication se fera uniquement via Facebook :

1- La Ville de Yutz propose aux jeunes âgés de **11 à 17 ans** à titre gratuit un programme comportant plusieurs activités sportives et culturelles ;

2- En m'inscrivant, je m'engage à respecter l'ensemble du règlement intérieur YUTZ ANIMATION ;

3- Je vérifie **<u>que je ne suis pas inscrit à plusieurs activités au même moment</u>**. Le cas échéant, **aucune inscription ne sera prise en compte**.

4- **Je m'engage à informer le service Jeunesse & Sports au 03.82.54.96.21. de l'annulation d'une réservation au plus tard 24h avant l'activité** ;

5- Mon comportement doit être en accord avec le respect des valeurs du sport et de la vie en collectivité. Je respecte les autres et les lieux. Aucun comportement violent ou agressif ne sera toléré. Une attitude qui nuit au bon déroulement des séances sera immédiatement sanctionnée (exclusion de l'activité, voire exclusion du dispositif YUTZ ANIMATION).

6- Je me rends directement sur le lieu d'activité mentionné sur le planning ;

7- Certaines activités sont limitées en nombre (entre 10 et 25). **Aucune garantie de participation n'est faite lors des retours des fiches d'inscriptions** au Service Jeunesse et Sports.

Une liste des participants sera diffusée chaque veille des jours d'activités sur **Facebook, seule cette liste officialisera les inscriptions.**

Les participants sont invités à consulter ces listes afin de vérifier si leurs inscriptions ont bien été prises en compte ou pas.

Néanmoins, les « non-inscrits » peuvent contacter le service Jeunesse & Sports au 03.82.54.96.21 pour bénéficier éventuellement d'une place laissée libre par un participant absent.

8- YUTZ ANIMATIONS donne priorité aux enfants résidants à Yutz. Les extérieurs sont acceptés aux activités mais les Yussois restent prioritaires sur les activités à nombre limitées. Une fraude sur l'adresse parentale pourrait être un motif d'exclusion de YUTZ ANIMATION.

9- Nous vous demandons de ne prendre avec vous aucun objet de valeur. La Ville se décharge de toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration sur des objets personnels pouvant survenir lors de YUTZ ANIMATION

Conformément à la Loi n° 2004-801 du 6 Aout 2004, « Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données personnelle, modifiant la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 « relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés », et conformément à l'article 9 du Code Civil relatif au droit à l'image, le présent formulaire est établi par la Ville de YUTZ en qualité d'organisateur et animateur de l'opération YUTZ ANIMATION. Ce formulaire a pour finalités l'inscription et l'autorisation de prise de vue des participants à cette opération dans le cadre des activités mises en place.
Les informations recueillies seront conservées durant 1 mois à compter de la fin de l'opération puis supprimées
Les destinataires de ces données sont, le service Enseignement, Jeunesse et Sports de la Ville de YUTZ, les animateurs de l'opération, le service de la Communication de la Ville de YUTZ, le cas échéant le service communication de ses partenaires.
Vous disposez notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de suppression de vos données à caractère personnel ainsi que de la possibilité de revenir à tout moment sur votre consentement.
Ces droits s'exercent par demande écrite (accompagnée d'un justificatif d'identité) auprès du référent du délégué à la protection des données :

dpo@mairie-yutz.fr ou à l'adresse postale : ***Mairie de YUTZ***
Service Commun des Affaires Juridiques
107 Grand'rue
57970 YUTZ